

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune de Gémenos - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2020/2021 - Tranche 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux et d'acquisitions foncières 2020/2021 envisagé par la commune de Gémenos, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2020.

- REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS DU PARC COMMUNAL DESTINES A LA LOCATION

L'immeuble, situé en centre-ville, a déjà fait l'objet de travaux de réfection partielle de la toiture et de mise aux normes des installations électriques.

La commune souhaite continuer ce programme de réhabilitation en effectuant :

- la restructuration de trois appartements T2 pour les rendre plus fonctionnels ;
- la réfection d'une partie de la toiture afin d'éviter les infiltrations d'eau à l'intérieur des logements ;
- l'isolation par la sous-face du porche d'entrée de l'immeuble.

Le montant global de cette opération, prévue en 2020, s'élève à 151 477 € HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 90 886 €

- INSTALLATION DE POMPES A CHALEUR REVERSIBLES DANS LES ECOLES

Les chaufferies anciennes des groupes scolaires Vessiot et Culasse entraînent des problèmes de régulation, d'inconfort et de surchauffe, en hiver. Dès le mois de mai, les températures augmentent dans les locaux scolaires qui ne sont pas climatisés.

La commune soucieuse du confort et du bien-être autant des enfants que des enseignants et du personnel scolaire a décidé d'installer des pompes à chaleur réversibles dans les locaux de vie des écoles.

Le montant global de cette opération, prévue en 2020, s'élève à 281 545 € HT. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention globale de l'Etat d'un montant de 28 154 € L'aide départementale pourrait s'élever à 168 927 €

- REAMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX DU PARC D'ALBERTAS

Le parc d'Albertas est implanté en zone périurbaine à proximité directe du groupe scolaire Vessiot.

Le parc est très fréquenté durant la journée, mais aussi le soir à la sortie des classes. Ce site permet aux uns et aux autres de se promener, de jouer, de pratiquer des activités sportives.

La commune envisage de remplacer les structures de jeux existantes par un nouvel ensemble d'activités ludiques et d'aménager les abords immédiats.

Le montant global de cette opération, prévue en 2020, s'élève à 255 717 € HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 153 430 €

- ACQUISITION DE LA PARCELLE AV33 LIMITROPHE DU COLLEGE JEAN DE LA FONTAINE ET DE L'ESPACE A. GIRALDI

Une augmentation progressive de la population et par conséquent des usagers des structures de service public a entraîné une saturation de la voie d'accès commune et des stationnements environnants. La circulation est particulièrement difficile et dangereuse notamment aux heures d'entrée et de sortie du collège.

La commune souhaite acquérir ce terrain d'une superficie de 4 969 m² pour permettre à terme d'améliorer la circulation, de mieux organiser les différents flux générés par les modes de déplacement, notamment les transports en commun, les voitures et les modes de déplacement doux.

Le montant global de cette opération, prévue en 2020, s'élève à 608 000 € HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 364 800 €

- INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

L'installation de ces centrales photovoltaïques sera pour la commune, une façon de concrétiser son engagement dans la lutte contre le dérèglement climatique, tout en garantissant une rentabilité économique des investissements réalisés.

La première phase de ce projet a consisté à réaliser une étude de faisabilité technique et réglementaire, à calculer la rentabilité de chaque projet et d'assister la commune dans ses missions de maîtrise d'ouvrage. La deuxième phase sera consacrée à l'installation des panneaux photovoltaïques et à la conduite des différentes démarches réglementaires. Les sites concernés seront les groupes scolaires Vessiot et Culasse, l'espace sport et culture A. Giraldi, l'Aquagem et la salle municipale.

Le montant global de cette opération, prévue en 2020 et 2021, s'élève à 511 585 € HT, dont 23 000 € HT pour la tranche 2020. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention globale de l'Etat d'un montant de 51 158 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 306 951 €, dont 13 800 € pour la tranche 2020.

- REMPLACEMENT DU GAZON SYNTHETIQUE SUR 2 TERRAINS AU STADE G. DELESTRADE

Les fédérations sportives demandent de manière périodique de vérifier l'efficacité et la conformité des pelouses vis-à-vis des normes en vigueur. Ces tests sont à réaliser et à produire tous les 4 ans pour le football, et tous les 2 ans pour le rugby. Ils permettent de vérifier que la pelouse entre toujours dans les critères de performance. Si ce n'est pas le cas, la fédération en question retire l'homologation du terrain.

Les premiers terrains passés en pelouse synthétique, datant respectivement de 2006 et de 2009, sont dégradés, et les tests in-situ ne donnent plus satisfaction. La commune a donc décidé de les changer par des pelouses neuves, de générations récentes.

Le montant global de cette opération, prévue en 2020 et 2021, s'élève à 1 038 965 € HT, dont 100 000 € HT pour la tranche 2020. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 623 379 €, dont 60 000 € pour la tranche 2020.

- ACQUISITION DE LA PARCELLE V6 (MONGOIN) SITUEE CHEMIN DE ROUTELLE

Le vallon de la routelle souffre depuis toujours, par son profil en talweg, d'un fort ruissellement pluvial. Le terrain cadastré V6 d'une superficie de 3 158 m² est situé à l'embranchement du chemin de routelle et d'un chemin privé.

Cette acquisition permettra à la commune de créer un réceptacle naturel aux eaux de ruissellement de ces deux accès, et donc d'une grosse partie du bassin versant.

Le montant global de cette opération, prévue en 2020, s'élève à 506 650 € HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 303 990 €

Ainsi, le montant total des travaux et des acquisitions foncières de ce contrat 2020/2021 s'élève à 3 353 939 € HT.

L'échéancier est le suivant :

- 2020 :	1 926 389 €HT
- 2021 :	1 427 550 €HT
	<hr/>
Total	3 353 939 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 2 012 363 € pour ce programme 2020/2021, dont 1 155 833 € pour la tranche 2020, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL